Pour soulager les artisans touchés par la météo, la chambre des métiers a décidé de réactiver sa cellule d'urgence.

Si vous êtes une entreprise sinistrée suite aux intempéries, prenez tout d'abord des photos du sinistre avant le nettoyage et manifestez-vous auprès de votre Chambre de métiers qui vous aidera à constituer un dossier unique valable auprès de plusieurs partenaires (Région Sud, URSSAF, DIRECCTE, Finances publiques...).

La Région Sud s'engage, comme toujours, à débloquer un fonds exceptionnel pour dédommager les pertes.

Alpes-Maritimes: 04 93 14 24 63 - assistance06@cmar-paca.fr

Partager:

- Twitter
- Facebook
- LinkedIn

Prénom ou nom complet [
Email	
☐ En continuant, vous acc	eptez la politique de confidentialité
S'abonner à la newsletter	